



Trophée élites hommes et dames

Organisation : Albi Vélo Sport et GSC Blagnac vélo sport 31

ARTICLE 1 : Organisation.

Albi Vélo Sport et GSC Blagnac vélo sport 31 organisent en 2023 la 1ere édition du **trophée élites hommes et dames**.

Il se déroulera sur le classement général de deux épreuves.

1^{ère} étape le 04/03/2023 à Carlus (selon le règlement de la première étape matinale pour les dames)

2^{ème} étape le 02/04/2023 à Cintegabelle

ARTICLE 2 : Participation.

Les participations au trophée sont individuelles et ouvertes aux catégories hommes et femmes à partir de U19 licenciés à la F.F.C.

Les engagements sont réalisés via le site ffc.fr cycle web. Pour les coureurs étrangers, les engagements doivent être envoyés au club organisateur par internet, et auparavant validés par la Fédération Française de Cyclisme.

Au moment de la signature de la feuille d'émargement, le coureur doit présenter sa licence valide, sous peine de se voir refuser de prendre le départ par les arbitres.

ARTICLE 3 : Classements général.

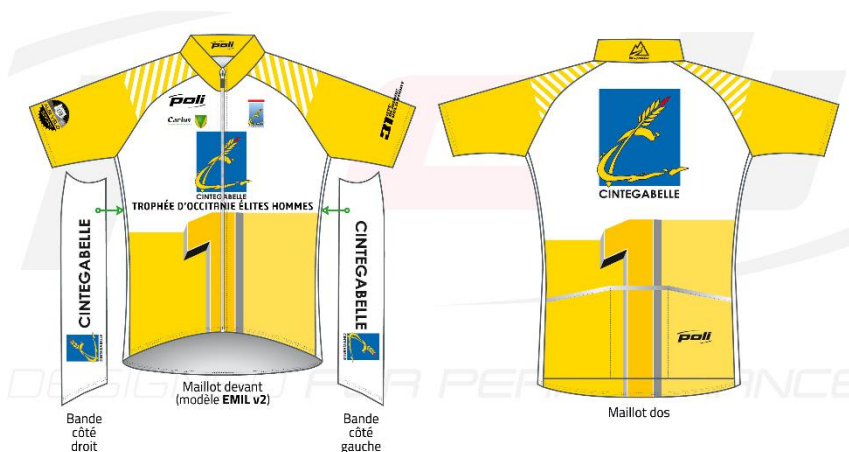
3.1 Tous les résultats du trophée seront comptabilisés pour le classement général final,

3.2 En cas de coureurs ex-æquo au classement général final, la meilleure place de la dernière épreuve sera déterminante. Ce point est valable aussi pour tous les autres classements généraux.



3.3 Un classement par points sera effectué après chaque classement général suivant le barème ci-dessous :

Places	1	2	3	4	5
Points	10	7	5	3	1



Le premier du classement général recevra un maillot de leader jaune qu'il devra rendre à chaque de la première étape.

3.4 Au cours des 2 épreuves, un classement du meilleur grimpeur attribuera des points sur les épreuves hommes. Sur chaque étape, ce classement s'effectuera sur 2 « Grand Prix de la Montagne » suivant le barème ci-dessous :

Barème : 1^{er} = 5 points, 2^{ème} = 3 points et 3^{ème} = 1 point.





FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME

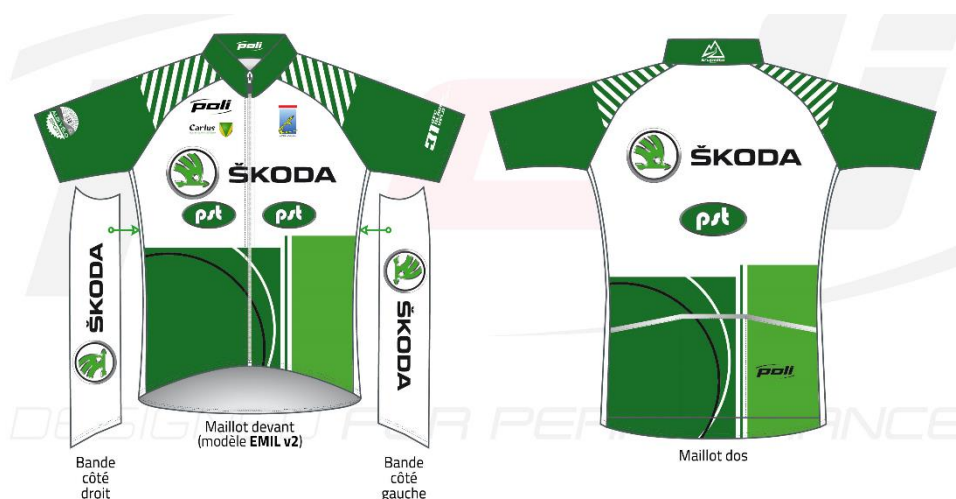


Cependant, tous les points marqués au cours d'une étape seront annulés si le coureur abandonne.

Le premier du classement général du « Grand Prix de la Montagne » recevra un maillot de leader rouge qu'il devra rendre à chaque de la première étape.

3.5 Au cours des 2 épreuves, un classement du meilleur sprinter attribuera des points sur les épreuves hommes, sprints appelés « points chauds » attribueront le nombre de points ci-dessous :

Barème : 1^{er} = 5 points, 2^{ème} = 3 points et 3^{ème} = 1 point.



Cependant, tous les points marqués au cours de l'étape seront annulés si le coureur abandonne.

Le premier du classement général des « points chauds » recevra un maillot vert de leader qu'il devra rendre à chaque fin d'étape.

ARTICLE 4 : Epreuve Dames

Le trophée est ouvert à partir des catégories U19 sans limitation d'âge.
Un nombre d'engagées supérieur à 20 donnera lieu à un départ séparé.



Pour départager les concurrentes entre-elles, le classement se fera suivant l'attribution de points suivant le barème ci-dessous :

Places	1	2	3	4	5
Points	10	7	5	3	1



Au cours de chaque étape, un classement général féminin sera effectué et sera remis à la 1^{ère} dame, le maillot rose de leader qu'elle devra rendre à chaque de la première étape.

A ce jour, les dames ne participent pas aux différents classements annexes (Meilleur Grimpeur, Points Chauds).

ARTICLE 5 : Récompenses.

5.1 Les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement général final doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de la **dernière étape**, avec leur maillot de club.

Leur participation à la remise des trophées est **OBLIGATOIRE**.

Pour toute absence injustifiée, les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas remis et seront attribués à son suivant.

5.2 A l'issue de la dernière épreuve, les vainqueurs des différents classements généraux garderont leur maillot de leader.

5.3 Le Comité d'organisation récompensera :

- Les vainqueurs selon les protocoles et les règlements propres à chaque épreuve,
- Les 3 premiers de chaque classement du trophée (général homme et dame, sprinter et grimpeur)



Article 6 : Liste des prix.

1 000 euros seront remis à l'issue de la dernière étape du trophée selon la répartition suivante.

Classement général homme :

Places	1	2	3	4	5
Prix en euros	150	100	50	30	20

Classement général dame :

Places	1	2	3	4	5
Prix en euros	150	100	50	30	20

Classement général « grimpeur homme »

Places	1	2	3
Prix en euros	85	45	20

Classement général « sprinter homme »

Places	1	2	3
Prix en euros	85	45	20